

**C.R.P.A. (Cercle de Réflexion et de Proposition d'Actions sur la psychiatrie) <sup>1</sup>.**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Ref. n° : W751208044.

14, rue des Tapisseries, 75017, Paris. Tel : 01 47 63 05 62.

Courriel : [andre.bitton2@orange.fr](mailto:andre.bitton2@orange.fr) / Site : <http://crpa.asso.fr>

Représentée par son président : André Bitton (même adresse).

---

- COMMUNIQUE -

Paris, le 29 décembre 2012.

**DE L'IMMOBILISME COMME LIGNE POLITIQUE DU MINISTERE ACTUEL  
DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE.**

-----  
**A propos du rapport n°249, du sénateur UMP Alain Milon, du 19 décembre 2012, sur  
la prise en charge psychiatrique, recommandant d'inclure la question psychiatrique  
dans la prochaine loi de santé publique du gouvernement.**

**Source (site du Sénat) : <http://www.senat.fr/rap/r12-249/r12...>**

Cf. Sur l'internet du CRPA, notre article suivant : <http://psychiatrie.crpa.asso.fr/288>

Nous renvoyons aux articles des Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH) du 28 décembre 2012, et de l'agence de presse Hospimedia du 24 décembre courant, sur la teneur du rapport du sénateur UMP Alain Milon, pour la Commission des affaires sociales du Sénat, sur la prise en charge psychiatrique (voir lien hypertexte ci-dessus).

Le rapport du sénateur Alain Milon, préconise l'intégration au projet de loi sur l'accès aux soins, qui doit être introduit prochainement par le gouvernement devant le parlement, de quelques mesures législatives ayant trait à l'organisation de la prise en charge en psychiatrie.

Ce rapport prend surtout acte des profondes divergences entre les acteurs du terrain psychiatrique. Ce qui n'est pas peu dire. Voir le fait qu'aucune proposition humaniste quant aux droits fondamentaux des patients tenus sous contrainte, ne figure parmi les points soulevés dans ce rapport, comme l'a très justement souligné la sénatrice CRC, Mme Isabelle Pasquier, à part une timide reconnaissance que les effets secondaires des traitements entraînent une nette diminution de l'espérance de vie des patients ...

A moins qu'il ne faille entendre que ce rapport, face à l'immobilisme et au conservatisme de la ministre actuelle des affaires sociales et de la santé, annonce une mobilisation inter-groupes politiques du parlement, pour contraindre le gouvernement à sortir de son silence gestionnaire actuel sur la question psychiatrique.

Soulignons sur ce point, que pour les acteurs du terrain psychiatrique dont le CRPA fait partie, entre l'ancienne secrétaire d'Etat à la santé, Mme Nora Berra, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, dans la ligne qu'elle avait défendue sur la question psychiatrique en 2011, et l'absence de politique du ministère actuel de la santé, il n'y a pas de différence visible. C'est la même politique qui, en pratique, continue. Le ministère actuel de la santé s'abstient juste,

---

<sup>1</sup> Le CRPA est membre du Réseau Européen des Usagers et Survivants de la Psychiatrie (E.N.U.S.P.), voir sur l'Internet : <http://www.enusp.org/index.php/fr/>

publiquement, de déclarer sa pente sécuritaire, alors même que les consignes anciennes continuent de s'appliquer, par exemple à l'endroit des patients « médico-légaux » (dangereux, ou rubriqués comme tels), pour qui tout un continuum est assuré entre le précédent quinquennat Sarkozy et l'actuel gouvernement ...

Nous renvoyons sur ce dernier point à la [question écrite posée par la députée \(ex-PCF\), Mme Jacqueline Fraysse, à la Ministres des affaires sociales et de la santé, le 11 septembre 2012.](#)

**Le CRPA entend donc réaffirmer que de seules propositions technocratiques ne suffiront pas, à notre sens, à réformer, moderniser et humaniser le système de la prise en charge psychiatrique en France, et qu'une réforme en profondeur, spécifique au domaine psychiatrique, qui tienne compte des apports du droit et de la jurisprudence, est nécessaire.**

Une telle réforme suppose une volonté politique de changer le cours des choses a priori inexistante actuellement. Le ministère M. Touraine de la santé étant essentiellement gestionnaire et attentiste.

Le CRPA appelle donc à une mobilisation des acteurs du terrain psychiatrique dans le sens d'une telle réforme qui ne soit pas un simple toilettage législatif comme la gauche a su en faire en matière psychiatrique (voir la loi socialiste du 27 juin 1990, qui n'était qu'une modernisation de la vieille loi du 30 juin 1838).

---